

Communiqué de presse de l'« Alliance Lex Koller pour une loi moderne » : Accélérer la construction plutôt que d'entraver les investissements !

Berne, le 23 juin 2026

L'« Alliance Lex Koller pour une loi moderne » lance un appel : au 15 juillet, il est possible de rejeter, dans le cadre de la procédure de la consultation, les durcissements prévus de la Lex Koller. Ce que le Conseil fédéral prévoit après le rejet de l'initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! » prétend apporter des avantages, mais est en réalité néfaste et a déjà été rejeté à plusieurs reprises. L'analyse d'impact de la réglementation commandée par le Conseil fédéral conclut que la révision est inefficace et aggrave les problèmes sur le marché du logement au lieu de les atténuer. L'Alliance demande au Conseil fédéral de mettre fin à cette démarche contre-productive.

Dimanche 15 juin, après le vote sur l'initiative « Pas de Suisse à 10 millions ! », le conseiller fédéral et ministre de la justice Beat Jans a annoncé vouloir mettre en œuvre les mesures annoncées dans les domaines « du logement, des transports et des infrastructures ». Le Conseil fédéral examine les domaines dans lesquels il existe un « besoin d'action accru » ; il prend « très au sérieux » les déclarations concernant une croissance incontrôlée qui conduirait à une pénurie de logements. Cette sensibilité est justifiée, mais elle ne doit pas conduire à des conclusions erronées.

L'« Alliance Lex Koller pour une loi moderne » appelle tous ceux qui défendent un vrai développement de l'offre de logements à participer à la consultation : une réponse clairement négative montrera que les durcissements de la Lex Koller prévus par le Conseil fédéral sont néfastes. L'objectif – apparent – du Conseil fédéral, qui est de lutter contre la pénurie de logements, est clairement manqué. L'effet serait contre-productif. Il est incompréhensible et politiquement malhonnête que le Conseil fédéral prétende que la Lex Koller permettrait d'atténuer les problèmes sur le marché du logement.

Vous trouverez [ici](#) la réponse de l'Alliance Lex Koller à la consultation.

Les réglementations actuellement en vigueur sont dans l'intérêt des locataires, bénéfiques pour l'économie suisse et importantes pour la place financière. L'Alliance souligne que ni la hausse des loyers ni la pénurie de logements ne peuvent être résolues en durcissant la Lex Koller. Au lieu de saboter les investissements urgents et indispensables dans l'offre de logements supplémentaires et abordables par un durcissement de la Lex Koller, il faut

- réduire les réglementations étatiques
- simplifier et raccourcir les procédures d'octroi de permis de construire longues et risquées
- accélérer les projets de construction de nouveaux logements
- que les cantons exploitent les marges de manœuvre offertes par la loi sur l'aménagement du territoire – ce qui permettrait d'adopter de nouveaux règlements de construction autorisant les densifications nécessaires

L'initiative sur les loyers déposée le 23. Juin aggrave également la pénurie de logements et ne contribue en rien à permettre aux personnes à la recherche d'un logement d'en trouver plus rapidement un à un prix équitable. Une bonne protection des locataires passe par une offre de logements suffisante. Le droit du bail en vigueur est efficace et les règles sont équitables. Les contrôles des loyers par l'État sont inutiles et n'aident personne.

Faits et arguments : www.modernelexkoller.ch

Contact : contact@vis-ais.ch